

Tarification 2024-2025

La garderie du matin

Tarifs par jour	Quotient familial jusqu'à 466	Quotient familial de 466 à 1000	Quotient familial à partir de 1001
Accueil régulier Vénissiens	0,33€	0,38€	0,43€
Accueil régulier non Vénissiens	0,66€	0,76€	0,86€
Accueil occasionnel Vénissiens	0,66€	0,76€	0,86€
Accueil occasionnel Non Vénissiens	1,32€	1,52€	1,72€

L'accueil périscolaire du soir

Quotient familial	Tarifs à l'année (facturés en 10 mensualités)	
	Nombre de soirées	Accueil 16h45 – 18h
Jusqu'à 466	1	23,72€ / an
	2	47,44€ / an
	3	71,16€ / an
	4	94,88€ / an
Entre 467 et 1000	1	27,23€ / an
	2	54,46€ / an
	3	81,69€ / an
	4	108,92€ / an
À partir de 1001	1	30,50€ / an
	2	61€ / an
	3	91,50€ / an
	4	122€ / an

La restauration scolaire

Quotient Familial	Tarifs par jour (encadrement + repas)
Jusqu'à 279	1€ / jour
De 280 à 333	2,13€ / jour
De 334 à 399	2,80€ / jour
De 400 à 465	3,22€ / jour
À partir de 466	4,11€ / jour
Non Vénissiens	5,09€ / jour
Accueil avec panier repas (projet d'Accueil Individualisé)	1€ / jour

L'accueil périscolaire du mercredi journée

	Quotient familial jusqu'à 466	Quotient familial de 467 à 1000	Quotient familial à partir de 1001
Tarifs journaliers Vénissiens	6,83€	9,79€	13,36€
Soit un tarif annuel (facturé en 10 mensualités)	245,88€ / an	352,44€ / an	480,96€ / an
Tarifs journaliers avec panier repas Vénissiens	5,57€	7,43€	9,85€
Soit un tarif annuel (facturé en 10 mensualités)	200,52€ / an	267,78€ / an	354,60€ / an
Tarifs journaliers applicable aux non Vénissiens	13,67€	19,64€	26,72€
Soit un tarif annuel applicable aux non Vénissiens (facturé en 10 mensualités)	492,12€ / an	707,04€ / an	961,92€ / an

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi

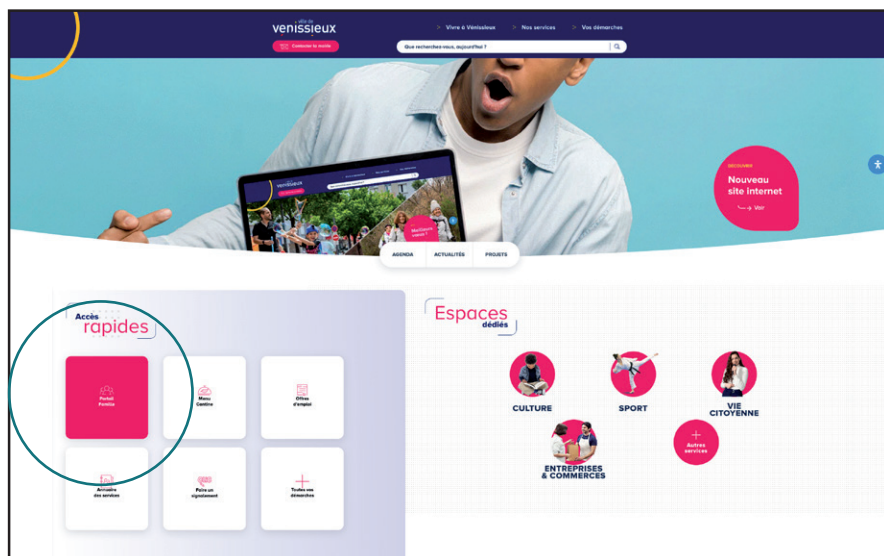
Quotient familial	Tarifs à l'année (facturés en 10 mensualités)	
	Vénissiens	Non vénissiens
Jusqu'à 466	61,40€ / an	121,79€ / an
Entre 467 et 1000	67,88€ / an	134,79€ / an
À partir de 1001	74,72€ / an	147,80€ / an



Le règlement peut être effectué :

- **En ligne**, sur le portail famille Kiosque : www.venissieux.fr Accès rapides (au moyen de l'identifiant et du mot de passe qui vous ont été remis).
- **Par carte bancaire ou en espèces** :
Au 3^e étage de l'Hôtel de Ville. En fonction des permanences mises en place. Plus d'infos sur le site internet.
- **Par chèque bancaire ou postal**
libellé au nom de :
 - Restauration scolaire / Garderie du matin (pour les cantines et la garderie le matin)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
 - Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)
- **Par prélèvement automatique**, (environ le 12 du mois)
 - Restauration scolaire / Garderie du matin (pour les cantines et la garderie le matin)
 - Régie EAJE (pour les crèches)
- **Par chèques Vacances**
 - Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)
- **Par chèques Emplois Services Universel**
 - Régie EAJE (pour les crèches)
 - Équipement de loisirs (pour le périscolaire du soir, du mercredi et des vacances)

À déposer avec le coupon à découper en bas de la facture dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, 5 avenue Marcel Houël, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ou à adresser par courrier postal.



**Le paiement doit être effectif au plus tard 10 jours après la date d'édition de la facture.
Merci de présenter la facture ou de joindre le talon détachable.**